

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Actions Dynamique* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *1 608 057 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à *8 535 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Actions Dynamique pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG
Noreddine HAJJI

BILAN ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		1 269 656	863 570
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	896 079	742 860
b- Obligations et valeurs assimilées	4.2	373 577	120 710
AC2- Placements monétaires et disponibilités		347 271	261 487
a- Placements monétaires	4.4	28 909	129 428
b- Disponibilités		318 362	132 059
AC3- Créances d'exploitation	4.6	4 052	1 207
TOTAL ACTIF		1 620 979	1 126 264
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	8 774	8 023
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	4 148	2 680
TOTAL PASSIF		12 922	10 703
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	1 555 131	1 085 039
Sommes Capitalisables		52 926	30 522
CP2- a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		44 391	23 991
b - Sommes capitalisables de l'exercice		8 535	6 531
ACTIF NET		1 608 057	1 115 561
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 620 979	1 126 264

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/2020</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2019</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	21 011	29 700
a. Dividendes		9 939	27 075
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		11 072	2 625
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	20 339	8 610
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 350	38 310
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(30 028)	(28 808)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		11 322	9 502
CH2- Autres charges	4.11	(4 986)	(4 316)
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 336	5 186
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		2 199	1 345
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		8 535	6 531
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(2 199)	(1 345)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(23 280)	39 147
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		23 443	(116 828)
Frais de négociation de titres		(1 771)	(9 956)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 728	(82 451)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2020</u>	<u>Exercice</u> clos le <u>31/12/2019</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	4 728	(82 451)
a- Résultat d'exploitation	6 336	5 186
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(23 280)	39 147
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 443	(116 828)
d- Frais de négociation de titres	(1 771)	(9 956)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	487 768	(50 460)
a / Souscriptions	571 678	167 363
Capital	576 435	176 236
Régularisation des sommes non distribuables	(23 307)	(13 273)
Régularisation des sommes capitalisables	18 550	4 400
b / Rachats	(83 910)	(217 823)
Capital	(83 393)	(226 979)
Régularisation des sommes non distribuables	1 964	12 925
Régularisation des sommes capitalisables	(2 481)	(4 094)
Droits de sortie	-	325
VARIATION DE L'ACTIF NET	492 496	(132 911)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 115 561	1 248 472
en fin de l'exercice	1 608 057	1 115 561
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	8 158	8 360
en fin de l'exercice	11 865	8 158
VALEUR LIQUIDATIVE	135,529	136,744
TAUX DE RENDEMENT	-0,89%	-6,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2020

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 11-09-2007 n° 16/2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le (02-04-2008).

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-20 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2020 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Actions Dynamique figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 .

Au 31/12/2020, le fonds FCP Axis Actions Dynamique dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA_6.1_10 NOVEMBRE 2021) pour une valeur de 331 246 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à 896 079 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif	(*)
Titres OPCVM		58 684	60 609	3,74%	
FCP Axis AAA	325	33 252	35 156	2,17%	
SICAV AXIS TRESORERIE	232	25 433	25 453	1,57%	
Actions et droits rattachés		901 847	835 470	51,54%	
ADWYA	2 788	10 044	12 036	0,74%	
ASSAD	1 147	6 951	5 162	0,32%	
ASSURANCES MAGHREBIA	242	13 431	13 673	0,84%	
ATTIJARI BANK	1 872	62 152	52 350	3,23%	
BH BANK	1 736	22 411	15 624	0,96%	
BIAT	1 232	137 215	116 301	7,17%	
BNA	3 882	45 282	33 591	2,07%	
BT	16 984	125 743	113 776	7,02%	
CARTHAGE CEMENT	8 400	13 781	15 876	0,98%	
CITY CARS	1 282	9 734	10 428	0,64%	
DELICE HOLDING	1 275	16 020	18 859	1,16%	
EUROCYCLES	739	16 741	19 080	1,18%	
OTH	1 124	17 813	13 606	0,84%	
PGH	2 670	36 510	27 701	1,71%	
SAH	4 589	51 766	56 449	3,48%	
SFBT	6 992	114 444	132 380	8,17%	
SIAME	1 400	5 448	5 526	0,34%	
SOTETEL	450	2 140	2 169	0,13%	
SOTIPAPIER	2 625	14 920	12 164	0,75%	
SOTUVER	1 192	8 875	8 383	0,52%	
SPDIT	1 150	9 994	8 510	0,52%	
STB	8 853	33 616	29 188	1,80%	
TELNET HOLDING	2 642	23 640	22 515	1,39%	
TPR	2 244	10 716	9 337	0,58%	
UBCI	425	10 285	8 564	0,53%	
UIB	2 576	51 306	43 949	2,71%	
UNIMED	1 988	19 483	19 419	1,20%	
MAGASIN GENERAL	305	6 773	5 902	0,36%	
SANIMED	831	3 041	1 521	0,09%	
SOTUV NG 20	217	1 573	1 432	0,09%	
Total		960 532	896 079	55,28%	

(*) 3,77% par rapport à l'actif net

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2019	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2020
Titres OPCVM						
SICAV AXIS TRESORERIE	3 259	30 286	8 119	8 112	6	25 433
FCP Axis AAA	33 252	-	-	-	-	33 252
Total titres OPCVM	36 511	30 286	8 119	8 112	6	58 684
Actions et droits rattachés						
ADWYA	-	10 044	-	-	-	10 044
AIR LIQUIDE	999	-	852	999	(147)	-
ASSAD	4 702	2 249	-	-	-	6 951
ASSURANCES MAGHREBIA	-	13 431	-	-	-	13 431
ATTIJARI BANK	66 738	23 780	18 889	28 367	(9 478)	62 152
BH BANK	33 741	2 228	9 138	13 557	(4 419)	22 411
BIAT	111 257	52 687	21 173	26 729	(5 556)	137 215
BNA	29 449	17 062	876	1 230	(354)	45 282
BT	101 960	36 450	12 092	12 668	(576)	125 743
CARTHAGE CEMENT	2 909	16 081	5 471	5 209	263	13 781
CITY CARS	3 289	6 445	-	-	-	9 734
DELICE HOLDING	-	16 020	-	-	-	16 020
EUROCYCLES	8 530	15 216	6 282	7 005	(724)	16 741
ICF	9 852	-	5 321	9 852	(4 531)	-
MAGASIN GENERAL	-	6 773	-	-	-	6 773
OTH	39 367	-	16 700	21 554	(4 854)	17 813
PGH	32 643	7 606	3 038	3 738	(701)	36 510
SAH	45 409	12 206	6 492	5 848	643	51 766
SANIMED	3 041	-	-	-	-	3 041
SIAME	-	5 448	-	-	-	5 448
SFBT	100 558	40 568	29 119	26 682	2 437	114 444
SOTETEL	2 140	-	-	-	-	2 140
SOTIPAPIER	11 615	6 472	2 838	3 166	(329)	14 920
SOTUVER	15 318	1 378	5 988	7 821	(1 832)	8 875
SPDIT	14 773	-	3 554	4 780	(1 226)	9 994
STB	14 416	19 200	-	-	-	33 616
TELNET HOLDING	15 727	7 913	-	-	-	23 640
TPR	10 017	1 290	462	592	(129)	10 716
UBCI	10 285	-	-	-	-	10 285
UIB	49 755	18 937	13 206	17 386	(4 180)	51 306
UNIMED	9 761	9 722	-	-	-	19 483
SOTUV NG 20	-	1 586	11	13	(2)	1 573
Total actions et droits rattachés	748 252	350 790	161 502	197 195	(35 693)	901 847
Total	784 763	381 076	169 620	205 307	(35 687)	960 532

4.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à 373 577 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Emprunts d'état		328 948	331 246	20,43%
BTA 6.1% 10 NOVEMBRE 2021	331	328 948	331 246	20,43%
Obligations des sociétés		40 000	42 331	2,61%
TLSUB2018_7A_17/01	200	20 000	21 683	1,34%
UIBSUB2015_7.5%_7A	500	20 000	20 648	1,27%
Total		368 948	373 577	23,05%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2020 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2019	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2020
Emprunts d'état	34 680	3 603 692	3 368 554	3 309 424	59 130	328 948
BTA 6.5% 11 juin 2025	34 680	1 305 626	1 361 910	1 340 306	21 604	-
BTA 6.1% 10 Novembre 2021	-	328 948	-	-	-	328 948
BTA 7 10 juillet 2028	-	50 514	52 455	50 514	1 941	-
BTA 6% octobre 2023	-	946 100	966 100	946 100	20 000	-
BTA 6% janvier 2024	-	972 504	988 089	972 504	15 585	-
Obligations des sociétés	80 000	-	40 000	40 000	-	40 000
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	30 000	-	30 000	30 000	-	-
TLSUB2018_7A_17/01	20 000	-	-	-	-	20 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	30 000	-	10 000	10 000	-	20 000
Total	114 680	3 603 692	3 408 554	3 349 424	59 130	368 948

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Revenus des actions	9 939	27 075
Revenus des BTA	7 557	262
Revenus des obligations des sociétés	3 515	2 363
Total	21 011	29 700

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à 28 909 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Bons de trésor à court terme		28 336	28 909	1,78%
BTCT 52 SEMAINES 22/6/2021	30	28 336	28 909	1,78%
Total		28 336	28 909	1,78%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2020 à 20 339 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Revenus des BTCT	1 222	576
Revenus compte courant rémunéré	6 330	2 252
Revenus des prises en pension	12 787	5 782
Total	20 339	8 610

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 4 052 DT au 31-12-2020 contre un solde de 1 207 DT au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Autres débiteurs	8	8
Intérêts créditeurs	3 491	484
Retenue à la source/BTA	553	715
Total	4 052	1 207

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP AXIS Actions Dynamique au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 8 774 DT au 31-12-2020 contre 8 023 DT au 31-12-2019.

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Gestionnaire	2 818	2 066
Dépositaire	5 956	5 957
Total	8 774	8 023

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 148 DT au 31-12-2020 contre 2 680 DT au 31-12-2019.

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Commissaire aux comptes	2 935	2 489
Publications	194	101
Retenue à la source	893	-
CMF	126	90
Total	4 148	2 680

4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 492 496 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	470 091
Variation de la part Revenu	22 405
Variation de l'Actif Net	492 496

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2020

Montant:	1 085 039
Nombre de titres :	8 158
Nombre de porteurs de parts :	8

Souscriptions réalisées

Montant:	576 435
Nombre de titres émis :	4 334
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	83 393
Nombre de titres rachetés :	627
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

Capital au 31-12-2020

Montant:	1 578 081	*
Nombre de titres :	11 865	
Nombre de porteurs de parts :	7	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 578 081
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(23 280)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	23 443
Régularisation des SND	(21 342)
Frais de négociation de titres	(1 771)
Droit de sortie	-
Capital au 31/12/2020	1 555 131

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève en 2020 à 30 028 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Rémunération du Dépositaire	5 950	5 950
Rémunération fixe du Gestionnaire	24 078	22 834
Rémunération variable du Gestionnaire	-	24
Total	30 028	28 808

4.11- Autres charges

Ce poste s'élève en 2020 à 4 986 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Rémunération CAC	3 477	2 920
Redevance CMF	1 156	1 096
Publicité et publications	293	201
Frais divers bancaires	51	90
Charges diverses	9	9
Total	4 986	4 316

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	3,485	4,696	3,951	3,719	3,729
Charges de gestion des placements	-2,531	-3,531	-4,363	-3,279	-3,398
Revenu net des placements	0,954	1,165	-0,412	0,440	0,331
Autres charges	-0,420	-0,529	-0,557	-0,687	-0,810
Résultat d'exploitation	0,534	0,636	-0,969	-0,247	-0,479
Régularisation du résultat d'exploitation	0,185	0,165	0,041	0,100	0,042
Sommes capitalisables de l'exercice	0,719	0,801	-0,928	-0,147	-0,437
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	-1,962	4,799	-14,814	6,446	17,875
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,976	-14,321	22,921	5,317	-20,542
Frais de négociation de titres	-0,149	-1,220	-3,281	-0,901	-3,174
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	-0,136	-10,743	4,826	10,862	-5,841
Résultat net de l'exercice	0,398	-10,107	3,857	10,615	-6,32
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,040	0,094	0,014	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,136	-10,703	4,920	10,876	-5,841
Régularisation du résultat non distribuable	-1,799	-0,043	0,409	1,661	-1,337
Sommes non distribuable de l'exercice	-1,934	-10,745	5,328	12,537	-7,178
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	135,529	136,744	146,689	142,288	129,898
Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,59%	2,63%	2,79%	2,67%	2,68%
Autres charges / actif net moyen	0,43%	0,39%	0,36%	0,56%	0,64%
Résultat capitalisable (d'exploitation) de l'exercice / actif net moyen	0,55%	0,47%	-0,62%	-0,20%	-0,38%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 1,75% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement ;
- Une commission de surperformance de 20% TTC de la différence positive de l'actif de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice Tunindex et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE.

La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion fixe de l'exercice 2020 s'élève à 24 078 DT TTC. La rémunération variable est nulle.

Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 1 771 dinars au titre de l'exercice 2020.

Le dépositaire perçoit une commission égale à 0,15% de l'actif net en hors taxes par an calculée quotidiennement et elle est payée annuellement. La rémunération de l'exercice 2020 s'élève à 5 950 DT TTC (Minimum de 5 000 DT par an selon la convention).